



République Française - Département du Pas-de-Calais  
**Commune de Vieille-Chapelle 62136**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020  
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 11 DECEMBRE 2020**

Séance : 08 / 2020

Madame, Monsieur les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le 16 décembre 2020, à 19 H 00, dans la salle de l'Espace Avenir de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 11 décembre 2020.

Conseillers municipaux étaient présents : 13

Absents : Monsieur COISNE Hadrien ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean-François et Monsieur DEROUBAIX Hugues

L'ordre du jour était le suivant :

- 08 / 2020 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance
- 08 / 2020 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 08 / 2020 / 03- \* - Délégation du Maire
- 08 / 2020 / 04- \* - Décision Modificative N°2
- 08 / 2020 / 05- \* - Tranche supplémentaire Ferme Sénéchal
- 08 / 2020 / 06- \* - Demande de remboursement location de salle, centre aéré
- 08 / 2020 / 07- \* - Recrutement d'une personne pour le nettoyage COVID19
- 08 / 2020 / 08- \* - Convention pour l'extension des réseaux du lotissement
- 08 / 2020 / 09- \* - Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- 08 / 2020 / 10- \* - Demande de subvention de l'APEI, AFSEP
- 08 / 2020 / 11- \* - Regroupement des lignes téléphoniques
- 08 / 2020 / 12- \* - Questions diverses
- 08 / 2020 / 12- 01 Dissolution du SIAAAH
- 08 / 2020 / 12- 02 Discussion PLU
- 08 / 2020 / 12- 03 Extension des sauvegardes par Rex Rotary
- 08 / 2020 / 12- 04 Accord prorogation du Conseil Départemental pour les travaux de la Place
- 08 / 2020 / 12- 05 Accord amende de police pour les travaux de la Place
- 08 / 2020 / 12- 06 Avancement demande de subvention FARDA dossier DECI
- 08 / 2020 / 12- 07 Accord Fondation du Crédit Agricole pour la réhabilitation et aménagement de la Ferme Sénéchal
- 08 / 2020 / 12- 08 Bail emphytéotique (Notaire)
- 08 / 2020 / 12- 09 Rejet réclamation du centre des impôts pour la Ferme Sénéchal et la garderie (Taxe Foncière)
- 08 / 2020 / 12- 10 Rapport d'activité 2019 du Centre de Gestion
- 08 / 2020 / 12- 11 Point sur l'atlas de la biodiversité

- 08 / 2020 / 12- 12 Dotation de compensation par l'Etat de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle des élus
- 08 / 2020 / 12- 13 Commission des impôts directs
- 08 / 2020 / 12- 14 Appel à cotisation droit des sols 2020 à la CABBALR
- 08 / 2020 / 12- 15 Remerciement suite au décès de Monsieur DHAISNE René

\*\*\*\*\*

**08/ 2020 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame CHOQUET Anne-Charlotte se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

**08 / 2020 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte rendu de la réunion en date du 24 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

**08 / 2020 / 03- \* - Délégation du Maire**

1. Signature du contrat de M MURAWSKI en remplacement de M WAQUET.
2. Signature du contrat de Mme FLAMENT Carine pour le remplacement Mme LIBBRECHT Camille.
3. Signature du contrat de Mme MOUTON Christine pour un surcroit de travail lié au COVID19.
4. Division Télécom Abonnement groupé Mairie Ecole 127 € 74 HT/Mois
5. DG BURO Commande de fournitures bureau 2 456 € 33 TTC
6. Papeterie PICHON Achat matériels centre aéré 387 € 86 TTC
7. NPC Achat de produits pour la COVID19 496 € 80 TTC
8. Diproc Achat de produits pour la COVID19 163 € 74 TTC
9. PATOUX Réparation Camion MEGA 484 € 24 TTC
10. BEUVAIN Achat alimentation cantine 1 366 € 76 TTC
- 11.

**08 / 2020 / 04- \* - Décision Modificative N°2**

Monsieur le président propose d'annuler la décision N°1 et de la remplacer que suit :

FONCTIONNEMENT	BP	DECISION MODIFICATIVE N°1		DECISION MODIFICATIVE N°2	
		A ENLEVER	A AJOUTER	A ENLEVER	A AJOUTER
<b>Dépenses</b>		<b>16 155,00 €</b>	<b>16 155,00 €</b>	<b>30 208,52 €</b>	<b>41 405,00 €</b>
611 Contrat et Prestations	13 000,00 €		4 000,00 €		17 000,00 €
6156 Maintenance	2 500,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
60623 Alimentation	16 000,00 €				2 500,00 €
61521 Entretien des terrains	- €				350,00 €
6042 Achats prestations	1 500,00 €				450,00 €
60611 Eau et assainissement	1 100,00 €				150,00 €
60612 Energie Electricité	28 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	
6135 Locations mobilières	5 500,00 €			4 000,00 €	
615221 Entretien des bâtiments	- €		7 500,00 €		6 500,00 €
61521 Entretien de terrains	- €		350,00 €	350,00 €	
615232 réseaux	200,00 €				6 000,00 €
61551 Entretien du matériel roulant	5 000,00 €				600,00 €
61558 Entretien autres biens	4 000,00 €			1 000,00 €	

6185 Frais de colloques	- €		70,00 €		70,00 €
6225 Indemnités au comptable	400,00 €			- 400,00 €	
6232 Fêtes et cérémonies	6 600,00 €			- 2 000,00 €	
6236 Catalogue et imprimés	- €		55,00 €		55,00 €
6247 transport collectifs	2 000,00 €			- 1 800,00 €	
6262 Frais de télécom	21 500,00 €			- 3 000,00 €	
6281 Autres concours divers	- €		180,00 €		180,00 €
63512 Taxes foncières	1 000,00 €				800,00 €
6135 Location mobilière	5 500,00 €				
6714 Bourses et prix	2 000,00 €				1 000,00 €
678 Autres charges exceptionnelles	43 609,87 €	- 15 155,00 €		- 9 158,52 €	
60631 Fournitures d'entretien	2 500,00 €				3 000,00 €
60633 Fournitures de voirie	2 500,00 €			- 1 500,00 €	
6064 Fournitures administratives	2 500,00 €				1 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	68 803,29 €				1 250,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	6 600,00 €			- 2 000,00 €	
<b>Recettes</b>					<b>11 196,48 €</b>
7713 Remboursement assurances					6 500,00 €
002 Excédent de fonctionnement					3 446,48 €
722 Immobilisations corporelles	15 000,00 €				1 250,00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Recettes</b>					3 470,59 €
10226 Taxe d'Aménagement	4 000,00 €				3 470,59 €
					3 470,59 €
<b>Dépenses</b>					3 470,59 €
2031 Frais d'études	13 100,00 €				2 000,00 €
2313 Construction	15 000,00 €				1 250,00 €
001 Déficit d'investissement					220,59 €

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## **08 / 2020 / 04-01 Autorisation des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titres de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 478 064 € 47,  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 119 516 € 12 soit 25% de 478 064 € 47 concernant les dépenses d'investissement

---

### **08 / 2020 / 05- \* - Tranche supplémentaire Ferme Sénéchal**

Monsieur le Président indique que les travaux de la Ferme Sénéchal sont déjà bien avancés et qu'un premier bilan a été fait lors de la dernière réunion de chantier. Notamment, il y a des moins-values pour un montant de 93 547 € 45 (béton lisse au lieu du béton désactivé, couverture sous le coyau, déclassement du SSI électricité, suppression du plancher chauffant électrique, de l'enduit chaux sable et de la laine de bois par la laine de roche) et des plus-values pour un montant de 112 256 € 90 (enduits plâtres sur les murs extérieurs, éclairage spécifique aux autistes, plafond coupe-feu, chanvre sur les murs, etc...).

Il y a donc lieu de prendre en charge une plus-value de 46 84 € 75 HT soit 56177 € 70 qui sera financée par des subventions FDE non attendues. Monsieur le Président signale que pour l'extension du réseau du gaz, il faut compter 50 000 € HT. C'est la FDE va financer l'opération et la commune devra participer à hauteur de 50 % du montant hors taxes. Monsieur le Président signale également que la FDE participera à hauteur de 75 000 € au coût de l'isolation avec des matériaux bio-sources (laine de bois).

---

### **08 / 2020 / 06- \* - Demande de remboursement location de salle, centre aéré**

#### Remboursement location salle

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que le Foyer communal était loué durant la période de confinement. A cause de la COVID 19 et de l'annulation de la location, deux personnes demandent à être remboursées du montant de l'acompte de sa location.

- La famille VITTU Eric qui avait versé la somme de 165 € 00.
- La famille EDOUARD Céline qui avait versé la somme de 280 € 00.

Etant donné la situation, Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de reverser la totalité de la somme versée à ces familles.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### Demande de remboursement centre aéré

Monsieur le Président signale que durant la semaine du 19 au 23 Octobre, Monsieur HOLLEBECQ Noah a été absent du centre aéré. La famille ayant fourni un certificat médical, Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de rembourser cette semaine à savoir 9 € 24 x 5 jours soit la somme de 46 € 20.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

## **08 / 2020 / 07- \* - Recrutement du personnel pour surcroit de travail**

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

- Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1\* ), 3 I 2\*),
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le budget communal de VIEILLE-CHAPELLE adopté par délibération du 30 Mai 2020,
- Considérant la nécessité de créer 3 emplois non permanents à temps non complet compte-tenu d'un accroissement temporaire d'activité dans le service technique, un poste de 8/35 heures et deux postes 18 /35 heures.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum du 1<sup>er</sup> indice de la fonction publique territoriale, agent technique.

Elle prend en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 16 décembre 2020
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat.

---

## **08 / 2020 / 08- \* - Convention pour l'extension des réseaux du lotissement**

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux d'extension du réseau d'électricité afin d'alimenter les habitations du lotissement « la clef des champs » porté par la SARL STEMPNIAK.

Considérant la proposition financière d'ENEDIS pour la réalisation de ces travaux en date du 6 juin 2017 précisant le montant des travaux,

Considérant la proposition, par voie de convention, de la SARL STEMPNIAK de rembourser le coût de ces travaux d'extension,

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SARL STEMPNIAK permettant le remboursement des travaux d'extension du réseau d'électricité lié à la création du lotissement « La clef des champs ».

\*\*\*\*\*

## CONVENTION DE REMBOURSEMENT EXTENSION RESEAUX ENEDIS

Entre des soussignés :

La commune de VIEILLE CHAPELLE, représenté par son Maire, Monsieur Jean-Michel DESSE, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 30 Mai 2020, ci-après dénommée « la Commune »

et :

La société « STEMPNIAK », société à responsabilité limitée, au capital de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000 € 00), dont le siège social est à DOUAI (59500), rue Becquerel – Les Triades, 1<sup>er</sup> étage, ZI Douai Dorignies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI et identifiée sous le numéro SIREN 487798423.

~~Représentée par Monsieur Arnaud STEMPNIAK, chargé d'opérations, agissant aux~~  
présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs, demeurant annexée aux présentes et donnée par Monsieur Serge STEMPNIAK, gérant de la société, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des articles 2 et 10 des statuts.

### **ARTICLE 1**

La commune s'engage à prendre en charge l'extension du réseau public d'électricité nécessaire pour alimenter le lotissement de la SARL STEMPNIAK, faisant l'objet du PA 062.851.15.00006 délivré le 22 décembre 2015.

### **ARTICLE 2**

La contribution due par la commune à ENEDIS s'élève à 6 888 € 28 HT soit 8 265 € 94 TTC conformément à la proposition technique et financière d'ENEDIS en date du 21 juin 2017 demeurant annexée aux présentes.

### **ARTICLE 3**

L'aménageur s'oblige à rembourser cette contribution à la Commune.

Un titre de recette du montant ci-dessus visé sera donc établi à l'aménageur.

### **CLOTURE**

Fait à VIEILLE CHAPELLE, le \_\_\_\_\_, établi sur une page en deux originaux, remis à chacune des parties.

Concernant le permis modificatif d'Aménager relatif au fait que le bailleur social Maisons et Cités ne puisse pas réaliser les 4 logements sociaux, celui-ci a été accordé par Monsieur le Maire, mais le service instructeur s'était prononcé avec 2 avis négatif sur 4 concernant le SCOT. Monsieur le Président rappelle que la commune de VIEILLE CHAPELLE n'a aucune obligation d'avoir des logements sociaux, vu sa population.

Concernant la rétrocession des parcelles AC N°479, 481,530 et 535, Monsieur le Président préconise une réunion avec les riverains afin d'expliquer les différents coûts liés au bornage et acte de propriété. De même, il préconise une réunion avec les riverains du lotissement pour les transferts de propriété. Une date devrait être arrêtée entre Noël et le Nouvel An.

---

### **08 / 2020 / 09- \* - Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**

La lutte contre l'habitat indigne est une orientation majeure du programme local de l'Habitat adopté en septembre 2019 par la Communauté d'agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romande qui a décidé, par délibération du 5 février 2020 d'établir un nouveau protocole de lutte contre l'habitat indigne d'une durée de 6 ans, à l'échelle des 100 communes.

Ce nouveau document marque la volonté partagée des acteurs de l'habitat d'établir un plan d'actions en vue de lutter contre l'habitat indigne et intègre des évolutions législatives (lois Alur et Elan) et leurs dispositifs coercitifs. Il rappelle également les pouvoirs de police du maire et du préfet, principaux acteurs apportant des moyens et des mesures visant la sécurité et la santé des occupants dans tout logement.

Les partenaires associés à ce protocole, outre la communauté d'agglomération, l'Etat et les communes sont : le département du Pas-de-Calais, l'agence régionale de santé (A.R.S), la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le Tribunal d'instance.

Ils contribueront au repérage des situations d'indécence (en référence au Décret d'indécence du 30 janvier 2002), à l'accompagnement des publics mal-logés et souvent en difficultés, au traitement et la résorption de cet habitat insalubre ou indécemment grâce à cette mobilisation générale.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les communes sont concernées et que le taux de logement potentiellement indigne sur le territoire (11%) est supérieur à la moyenne départementale (9%).

Après avoir fait lecture du document, le conseil est invité à autoriser le maire à signer le protocole.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

---

### **08 / 2020 / 10- \* - Demande de subvention de l'APEI, AFSEP**

#### **Demande de subvention AFSEP**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicitant la commune pour une subvention communale. Monsieur le Président

propose de faire la réponse habituelle, à savoir que la commune vient déjà en aide aux habitants de la commune au travers du CCAS.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### Demande de subvention de l'APEI

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'APEI de BETHUNE sollicitant la commune pour une subvention communale. Monsieur le Président propose de faire la réponse habituelle, à savoir que la commune vient déjà en aide aux habitants de la commune et également au travers du CCAS.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### Demandes de subvention des Clowns de l'espoir

Monsieur le Président donne lecture de lettre de Madame la Présidente de l'association « les clowns de l'espoir » sollicitant une demande de subvention. Après discussion, 10 conseillers sont pour le versement d'une participation et 4 abstentions. Monsieur le Président propose la somme de 100 €.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **08 / 2020 / 11- \* - Regroupement des lignes téléphoniques**

Monsieur le Président signale qu'il a demandé un devis après de Division Télécom pour le regroupement des lignes téléphoniques de l'école ligne fixe et internet et de la ligne fixe de la mairie. Le devis s'élève à 127 € 74 HT avec les lignes analogiques illimitées ce qui représente un gain d'environ 120 € 00 à l'année. Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il a signé ce devis.

---

#### **08 / 2020 / 12- \* - Questions diverses**

##### 08 / 2020 / 12- 01 Dissolution du SIAAAH

Monsieur le Président donne lecture du courrier de la trésorerie aux membres du conseil municipal qui signale que suite à la dissolution du SIAAAH, il faut prévoir au budget un déficit d'investissement de 220 € 59 et un excédent de fonctionnement de 3 446 € 48.

---

##### 08 / 2020 / 12- 02 Discussion PLU

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane concernant la demande de Monsieur DUCOURANT pour la modification du classement de ces parcelles. Il sera demandé à Monsieur DUCOURANT de réitérer sa demande dans le cadre de l'élaboration du PLUI communautaire.

---

##### 08 / 2020 / 12- 03 Extension des sauvegardes par Rex Rotary

Monsieur le Président indique que l'extension des sauvegardes par Rex Rotary devient urgent pour le cryptage des données et qu'il est nécessaire de passer à un disque de 4 Tera. Il signale que le loyer trimestriel va être de 360 € HT au lieu de 286 HT actuellement, soit un coût supplémentaire de 24 € 00/mois.

Monsieur le Président explique ensuite que la maintenance des 2 PC et de l'onduleur le coût est de 1 360/an TTC, soit sur 5 ans 6 600 TTC.

Si la commune achète les 2 PC, le coût serait de 3 600 € TTC et la maintenance de 30 €/mois X 12 mois X 5 ans soit un total de 1800 € 00, soit un total PC + Maintenance de 5 400 € 00. Il serait donc plus avantageux de faire l'acquisition des PC ce qui donne une différence de 1 200 € 00. Ce point sera abordé lors de la renégociation avec la société Rex Rotary.

---

08 / 2020 / 12- 04 Accord prorogation du Conseil Départemental pour les travaux de la Place

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental accordant une prorogation de délai pour les travaux d'aménagements sécuritaires de la Rue de la Place jusqu'au 31 décembre 2021.

---

08 / 2020 / 12- 05 Accord amende de police pour les travaux de la Place

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental nous octroyant une subvention des amendes de police de 9 000 € concernant les travaux sécuritaires de la rue de la Place. Monsieur le Président signale que cette subvention a déjà été versée.

---

08 / 2020 / 12- 06 Avancement demande de subvention FARDA dossier DECI

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental nous indiquant l'octroi de la subvention au titre de la défense extérieure contre l'incendie pour la Ferme Sénéchal d'un montant de 10 000 € 00 sur un montant de travaux 40 480 € 50 HT.

---

08 / 2020 / 12- 07 Accord Fondation du Crédit Agricole pour la réhabilitation et aménagement de la Ferme Sénéchal

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la Fondation du Crédit Agricole Nord de France qui octroi la somme de 30 000 € 00 concernant la Ferme Sénéchal dans le cadre des travaux liés à la préservation du patrimoine. Ce même dossier est également envoyé à la fondation du Crédit Agricole Solidarité et Développement France qui pourra être abondé pour le même montant, soit 30 000 € supplémentaire.

---

08 / 2020 / 12- 08 Bail emphytéotique (Notaire)

Monsieur le Président donne lecture du Mail de Maître PESANT qui indique sa remise totale des émoluments de la Ferme Sénéchal, soit un total de 6 200 € et de 2 700 €. Monsieur le Président remercie Maître PESANT pour son geste envers l'association « Sourires d'Autistes » et la commune de Vieille-Chapelle.

---

08 / 2020 / 12- 09 Rejet réclamation du centre des impôts pour la Ferme Sénéchal et la garderie (Taxe Foncière)

Monsieur le Président donne lecture de la réponse du centre des impôts concernant la demande de remise de la taxe foncière pour la micro-crèche et la ferme Sénéchal. Concernant la micro-crèche le rejet est dû au paiement d'un loyer par la société People and Baby et il en sera de même pour la Ferme Sénéchal.

---

08 / 2020 / 12- 10 Rapport d'activité 2019 du Centre de Gestion

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil Municipal que le rapport d'activités du Centre de Gestion est consultable en Mairie pour ceux qui le désirent.

---

08 / 2020 / 12- 11 Point sur l'atlas de la biodiversité

Monsieur le Président signale que dans le cadre de l'atlas de la biodiversité, il est proposé d'installer différents « points d'observation » de la biodiversité, qui seront en libre accès aux habitants qui le désirent. Cela sera matérialisé par des points et des panneaux explicatifs des différentes espèces recensées.

---

08 / 2020 / 12- 12 Dotation de compensation par l'Etat de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle des élus

Monsieur le Président donne lecture de lettre de Monsieur le Préfet concernant la dotation de compensation pour la protection fonctionnelle. Pour la commune cette dotation s'élève à 102 € 00.

---

08 / 2020 / 12- 13 Commission des impôts directs

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la DDGIP concernant la nomination des membres des impôts indirects comme suit :

Commissaires Titulaires  
Madame MOREL Dorothée  
Monsieur DUTHOO Jean-François  
Monsieur COISNE Hadrien  
Monsieur LEWEURS Serge  
Monsieur BECART Joël  
Madame MANTEN Marylène

Commissaires suppléants

Madame LEFEBVRE Marie Cécile  
Monsieur WALLE Michel  
Madame MOUTON Christine  
Madame DUCOIN Audrey  
Monsieur PRUVOST Michel  
Mademoiselle GEORG Marie-Henriette.

---

#### 08 / 2020 / 12- 14 Appel à cotisation droit des sols 2020 à la CABBALR

Monsieur le Président donne lecture de la lettre d'appel à cotisation des droits des sols de la CABBALR Pour l'année 2019 la commune va verser la somme de 5 363 €, correspondant 38,2 équivalent de Permis de Construire. Cette somme se décompose comme suit

- D'une part, le paiement de la part dite « Fixe » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, calculée selon la formule suivante 794 habitants x 0,5 € soit la somme de 397 € 00.
- D'autre part, le paiement de la part dite « Variable » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, calculée selon la formule suivante 38,2 x 130 € 00 soit le somme de 4 966 € 00. Les 38,2 correspondent à

05 demandes de certificat d'urbanisme opérationnel x 0.6 = 3

24 demandes de Déclaration Préalable x 0.8 = 19.2

16 demandes de Permis de Construire x 1 = 16

Total des dossiers instruits est de 45.

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil Municipal qu'il va se renseigner auprès du SIVOM des deux cantons pour savoir le coût pour l'instruction des dossiers d'urbanisme car un grand de DP sont refusés pour des motifs assez futiles.

---

#### 08 / 2020 / 12- 15 Point sur la RAM et la Micro crèche

Madame Anne-Charlotte CHOQUET explique qu'elle a assisté à la réunion petite enfance ex RAM en octobre dernier.

Elle rappelle le public concerné :

Les assistantes maternelles

Les candidates à l'agrément

Mes enfants et les gardes à domicile

Les missions sont :

L'offre et la demande

L'information réglementaire

Animations

Professionnalisation des assistantes maternelles

Soutien aux assistantes maternelles en sous-activité

Participer à l'observatoire du territoire

Madame CHOQUET Anne-Charlotte signale qu'à aucun moment il n'a été question de la Micro-Crèche. Par ailleurs, Monsieur le Président signale que les locaux de VIEILLE CHAPELLE ne seront plus mis à disposition avec les nouvelles mesures sanitaires car il faudrait également prévoir quelqu'un en supplément pour le nettoyage avant et après chaque séance.

La micro-crèche :

C'est Micro Baby qui a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est un groupe national, il ne connait pas le projet des petits pieds zen de la commune. Les filles ont un programme imposé et l'équipe n'a pas été mise au courant de ce changement. Une réunion a eu lieu afin de connaître les attentes de chacun surtout au niveau de commandes de matériel pour la motricité. Le nombre obligatoire étant de 3 ou 4, les filles ont parfois effectué 10 à 11 heures par jour. Madame LEJEUNE, Directrice régionale de People and Baby a compris les difficultés et propose de refaire une réunion d'ici peu. A ce jour, les Loyers ont été payés et la crèche sera au complet en janvier 2021.

---

#### 08 / 2020 / 12- 16 Point sur le Budget

Monsieur le Président explique que Monsieur COISNE Hadrien s'est penché sur le budget et la manière de financer les travaux de la Ferme Sénéchal sur 2021. Il préconise une ouverture de ligne de Trésorerie pour 2021 qui ne pèse en rien sur l'endettement de la commune, l'avantage est un remboursement à court terme en attendant le versement des différentes subventions.

---

#### 08 / 2020 / 12- 17 Formation de Monsieur LECERF

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur LECERF qui propose une formation gratuite à un membre du Conseil. Il ne resterait à payer que l'inventaire de personnalité (77 €) et 30 € pour la participation aux frais destinée à couvrir les divers frais. Monsieur le Président souligne que Monsieur LECERF donne 150 € au profit du CCAS pour chaque formation et cela durant 2 jours. Madame MOREL souligne que les locaux sont rendus sales et qu'il faudrait peut-être y inclure le coût du nettoyage. Cette question sera vue au prochain conseil municipal.

---

#### 08 / 2020 / 12- 18 Planning du marché

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal que le planning du marché soit effectué jusque juin 2021 et propose à Madame CHOQUET Anne-charlotte de refaire un planning où chacun peut s'inscrire avec une priorité à ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Monsieur le Président signale qu'il a donné deux clés au poissonnier car il arrive souvent très tôt.

---

#### 08 / 2020 / 12- 19 Remerciement suite au décès de Monsieur DHAISNE René

Suite au décès de Monsieur René DHAISNE, monsieur le Président donne lecture de la carte de remerciement

---

#### 08 / 2020 / 12- 20 Fabrication des masques

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il va envoyer un courrier de remerciements aux personnes qui ont confectionné des masques et qu'elles seront invitées l'année prochaine lorsque les conditions sanitaires le permettront.

---

08 / 2020 / 12- 21 Annulation des fêtes

Monsieur le Président signale que la remise des récompenses pour les jardins fleuris a été annulée. Seuls les trois premiers ont reçu un bon d'achat. Concernant les diplômés, les récompenses seront données avant la fin de cette année. La cérémonie des vœux est annulée. Le passage du Père-Noël aura bien lieu le 24 décembre après-midi.

---

08 / 2020 / 12- 22 La fibre

Monsieur BECART demande où en est l'installation de la fibre pour la rue Marsy. Monsieur le Président lui répond qu'il a vu la question avec M PROUVOT et que celle-ci devrait être installée très prochainement, il reste 25 habitations à alimenter pour cela il faut que les poteaux soient installés rue de la Croix et Rue Marsy. De même, 15 personnes n'ont pas encore été répertoriées, un certificat a été établi afin qu'elles puissent bénéficier de la fibre. L'opérateur Orange devrait être opérationnel d'ici 2 mois.

---

08 / 2020 / 12- 23 Rue du Moulin

Madame LEFEBVRE remercie pour les travaux qui ont été faits sur les têtes de pont.

08 / 2020 / 12- 24 Travaux

Monsieur CRANKSHAW signale l'achat de cailloux pour la rue de la Clinche chez Madame SENECHAL, et la rue Gauguet pour les aires de croisement. Concernant la rue Gauguet, des potelets vont être remis pour délimiter les parcelles et le domaine public.

---

08 / 2020 / 12- 25 Collecte de sapins

Monsieur MARIN David propose une collecte de sapins après les fêtes. Monsieur le Président propose de faire un papier en indiquant l'endroit de réception de ceux-ci.

---

08 / 2020 / 12- 26 Distributeur de gel

Monsieur MARIN David demande s'il ne serait pas possible de mettre à distributeur de gel à l'entrée de l'école. Monsieur le Président signale que cela peut être fait par les personnes assurant l'entrée des enfants ou les enfants eux-mêmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 40



